



**Interpellation présentée par José Garcia Martin, conseiller communal, à Monsieur Mohamed Ridouane Chahid, Bourgmestre ff, Affaires générales, Personnel, Sport, Jeunesse, Prévention, Urbanisme, Relations publiques, Environnement,**

**Concerne : Annexes des points à l'ordre du jour du collège communal**

Monsieur le Bourgmestre ff

Comme vous le savez, l'ordonnance du 29 octobre 2020 modifiant la Nouvelle loi communale en vue d'assurer en cas de force majeure la tenue de réunions à distance du conseil communal, des commissions et des conseils consultatifs (M.B. 5 novembre 2020) prévoit dans son article 3 un complément à l'article 87, et qui s'énonce comme suit :

«§5. Le collège des bourgmestre et échevins transmet par voie électronique à chaque membre du conseil communal les procès-verbaux des collèges communaux. »

Comme conséquence de cela, nous, conseillers communaux, avons effectivement la possibilité depuis le mois de novembre dernier, de consulter les pv's des collèges en leur intégralité... mais malheureusement sans avoir accès aux annexes des points de l'ordre du jour.

En effet, sans la consultation des annexes, il nous est parfois impossible de comprendre la motivation des décisions adoptées par le collège car ce sont des éléments clés auxquels nous n'avons pas encore accès. Or nous, conseillers communaux, devons avoir accès à tous les documents communaux afin de pouvoir exercer notre mandat de façon entière et en pleine possession des documents ayant un impact direct sur la vie de notre commune.

Dès lors, serait-il possible de nous fournir les annexes des points de l'ordre du jour des collèges communaux ?

Je vous remercie d'avance de la suite favorable que vous donnerez à notre requête.

Pour le groupe Ecolo-Groen  
José Garcia Martin